

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2005 B 00197 Numéro SIREN : 482 265 451 Nom ou dénomination : RIVERY EXPLOITATION

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006599

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/006599**
n° de gestion : **2005B00197**
n° SIREN : **482 265 451 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 12/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

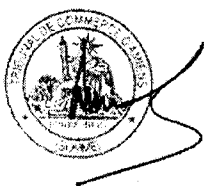
RIVERY EXPLOITATION - Société par actions simplifiée
avenue de la Défense Passive 80136 Rivery -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes consolidés



377208

"RIVERY EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 37 000

Siège social : Avenue de la Défense Passive

80136 RIVERY

482 265 451 RCS AMIENS



COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the "COPIE CERTIFIEE CONFORME" text.

Bilan consolidé

Actif en €	31/03/2018	31/03/2017
Ecart d'acquisition	6 220 535	6 220 535
Capital souscrit non appelé	20 000	20 000
Immobilisations incorporelles	20 132	16 887
Immobilisations corporelles	17 685 827	17 602 486
Immobilisations financières	1 394 843	1 387 315
Participations par mise en équivalence		
Actif immobilisé	19 100 802	19 006 688
Stocks et en-cours	4 526 674	4 544 130
Créances clients et comptes rattachés	681 425	1 227 205
Actifs d'impôts différés	320 113	332 237
Autres créances	1 476 038	1 764 619
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	657 119	955 658
Actif circulant	7 661 369	8 823 849
Comptes de régularisation	247 097	234 484
Total Actif	33 249 803	34 305 556
Passif	31/03/2018	31/03/2017
Capital social ou individuel	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat Groupe	5 690 358	4 827 575
Provisions réglementées	946 759	1 064 727
Titres en autocontrôle		-1
Capitaux propres - Part du groupe	6 674 117	5 929 301
Intérêts minoritaires	-14 535	-11 428
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	1 642 658	1 608 996
Emprunts et dettes financières	18 321 637	18 838 202
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 486 887	5 732 090
Dettes fiscales et sociales	1 922 143	1 968 931
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	91 878	91 885
Autres dettes	123 948	146 841
Dettes	24 946 493	26 777 949
Comptes de régularisation	1 070	738
Total Passif	33 249 803	34 305 556

Compte de résultat consolidé

En €	31/03/2018	31/03/2017
Ventes de marchandises		
Production vendue	70 711 958	65 850 907
Chiffre d'affaires	2 799 740	2 502 782
	73 511 698	68 353 689
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions	80 854	17 136
Autres produits	116 919	144 453
Produits d'exploitation	399 755	339 912
	597 528	501 501
Achats et variations de stocks	61 270 944	56 669 429
Autres achats et charges externes	3 106 482	2 939 006
Impôts et taxes	940 871	877 528
Charges de personnel	6 084 142	5 591 890
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 428 062	1 254 007
Dotations aux provisions pour risques et charges	97 105	1 850
Autres provisions et charges d'exploitation	139 648	212 419
Charges d'exploitation	73 067 254	67 546 129
Résultat d'exploitation	1 041 972	1 309 061
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers	2 843	2 474
Charges financières	209 999	250 288
Résultat financier	-207 156	-247 814
Résultat courant avant impôt	834 816	1 061 247
Produits exceptionnels	241 972	238 510
Charges exceptionnelles	159 895	170 996
Résultat exceptionnel	82 077	67 514
Impôt sur le résultat	-27 267	70 335
Résultat des sociétés intégrées	944 160	1 058 426
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		
Résultat d'ensemble consolidé	944 160	1 058 426
Résultat groupe	946 759	1 064 727
Résultat hors-groupe	-2 599	-6 301
Résultat par action	256	288
Résultat dilué par action	256	288

Annexe aux comptes consolidés

Le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/03/2018, dont le total est de 33 249 803 euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégagent un résultat d'ensemble consolidé de 944 160 euros.

L'exercice clos le 31/03/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2017 avait une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés tels que définis dans les dispositions du règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES



Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les biens financés par crédit-bail ont été portés à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt. Le règlement du CRC n°99-02 considère comme méthode préférentielle la comptabilisation suivante :

- au bilan, sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks des sociétés BAPAUME DISTRIBUTION et RIVERY EXPLOITATION, sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les cgv et les cpv).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPENSATION DES IMPOTS DIFFERES

Conformément au règlement 99-02 du CRC, les actifs et passifs d'impôt différé ont été compensés lorsqu'ils concernaient une même entité fiscale.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe des comptes annuels sociaux. Dans les comptes consolidés ainsi présentés, ces engagements sont comptabilisés (méthode préférentielle).

Les méthodes de calcul retenues sont les suivantes :

- Condition : départ volontaire,
- Age estimé de la retraite : 65 ans,
- Méthode de calcul : droits accumulés avec projection salariale (progression : 2%),
- Rotation : lente,
- Taux d'actualisation retenu : 0.96%,
- Convention collective n°3305 : commerce à prédominance alimentaire.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont des « provisions ne correspondant pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisées en application de dispositions légales ».

Ces provisions n'ont pas un caractère économique bien prononcé et sont dans les comptes individuels une entorse au principe de prééminence de la réalité financière sur l'apparence juridique. Aussi, elles doivent être éliminées dans le cadre du retraitement vers les comptes consolidés.

MODALITES DE CONSOLIDATION

Les trois méthodes utilisées sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe possède un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée :

- Pour les biens destinés à l'exploitation, à leur valeur d'utilité des actifs et passifs,
- Pour les biens non destinés à l'exploitation, à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur vénale nette des coûts de sortie.

On appelle « écart d'évaluation » la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Informations complémentaires et éléments significatifs de l'exercice

COMPTABILISATION DU CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI :

Il a été constaté au 31/03/2018, dans les sociétés BAPAUME DISTRIBUTION et RIVERY EXPLOITATION, un crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant respectif de 29 086 euros et 246 466 euros, calculé en fonction des salaires versés du premier janvier au 31 décembre 2017. Ce crédit d'impôt d'un montant global de 275 552 euros a été comptabilisé en déduction de l'impôt sur les sociétés.

UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI :

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi relatif à l'année 2016 a été utilisé en 2017 de la manière suivante :

- Investissements	76 722 €
- Reconstitution du fonds de roulement	139 512 €



En outre, ce crédit d'impôt n'a pas contribué au financement d'une éventuelle hausse des bénéfices distribués, ni augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Composition du groupe

*La société mère :***SAS RIVERY EXPLOITATION**

Centre commercial E.LECLERC – Avenue de la Défense Passive – 80 130 RIVERY

Activité : Holding exploitante détenant des participations dans les sociétés SCI LA BORNE, SCI MARTINE, SA SORIDIS.

Un contrat de location gérance permet à la SAS RIVERY EXPLOITATION d'exploiter le fonds de commerce de la SA SORIDIS.

*Les sociétés filiales :***SCI LA BORNE**

AV de la défense passive–80 130 RIVERY

Activité : Locations immobilières

Détention : 99,80 %

SCI MARTINE

AV de la défense passive–80 130 RIVERY

Activité : Locations immobilières

Détention : 99,50 %

SA SORIDIS

AV de la défense passive–80 130 RIVERY

Activité : loueur de fonds

Détention : 99,28 %

SAS BAPAUME DISTRIBUTION

AV de la défense passive–80 130 RIVERY

Activité : Express

Détention : 96 %

SCI BAPAUME

AV de la défense passive–80 130 RIVERY

Activité : loueur

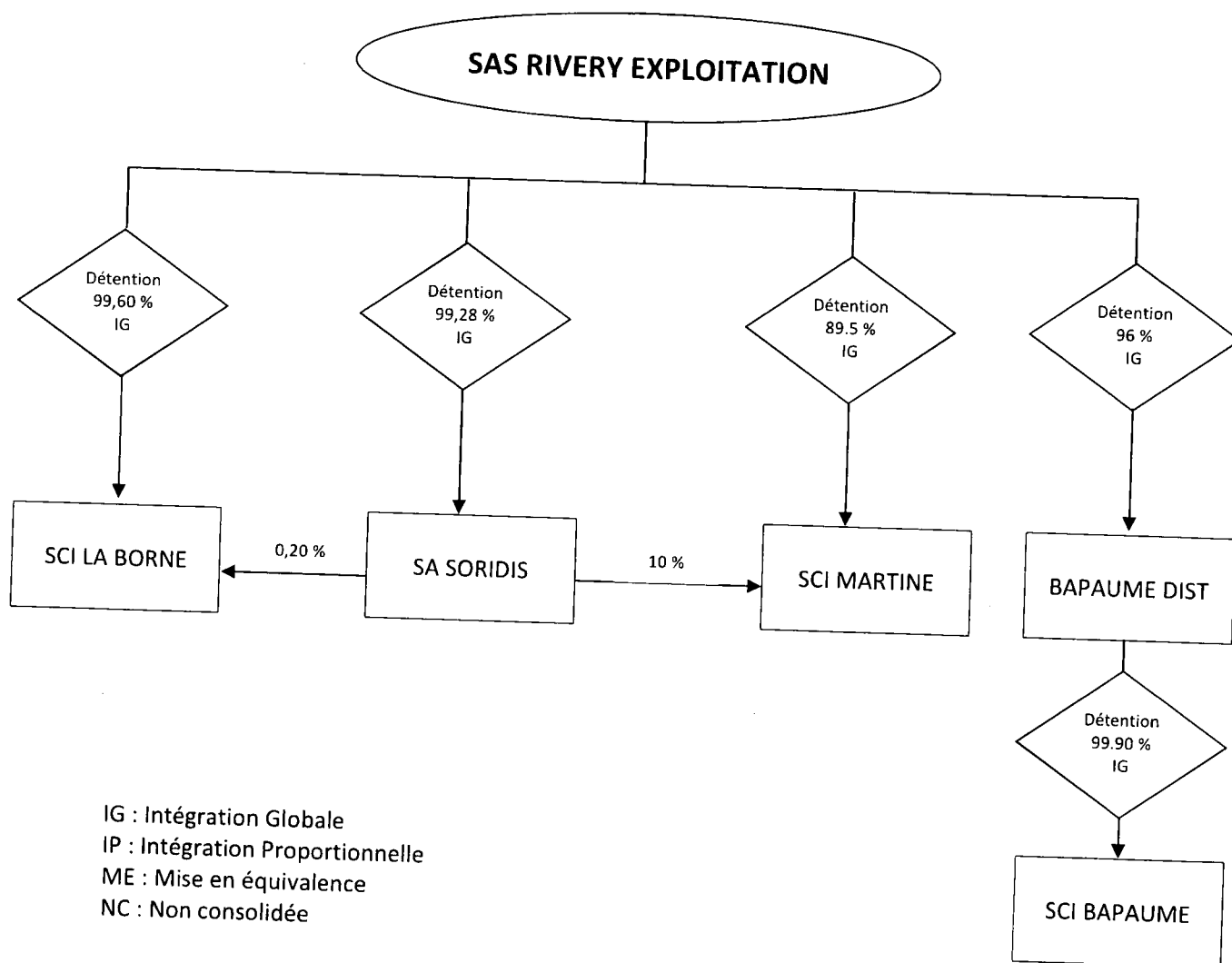
Détention : 99,90 %

Méthode choisie et intérêts financiers

<i>Entreprise détenue</i>	<i>Contrôle groupe</i>	<i>Intérêts groupe</i>	<i>Méthode choisie</i>
LA BORNE	99,80 %	99,80 %	Intégration globale
MARTINE	99,50 %	99,43 %	Intégration globale
RIVERY EXPLOITATION	100 %	100 %	Intégration globale
SORIDIS	99,28 %	99,28 %	Intégration globale
BAPAUME DIST	96,00 %	96,00 %	Intégration globale
SCI BAPAUME	99,90 %	95,90 %	Intégration globale

Organigramme du groupe

Société tête de groupe



Seuils de consolidation

Les seuils suivants sont à apprécier globalement pour l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation :

- Total des bilans de toutes les sociétés à consolider > 24 M €
- Total du CA de toutes les sociétés à consolider > 48 M €
- Nombre moyen de salariés permanents de l'ensemble des sociétés > 250

Chiffres Clés au 31/03/2018

Sociétés du groupe	Total Bilan (en K€)	Chiffre d'affaires (en K€)	Effectifs
- BAPAUME DISTRIBUTION	2 781	16 000	21
- SCI BAPAUME	4 033	371	
- LA BORNE	8 004	1 153	
- MARTINE	92	12	
- RIVERY EXPLOITATION	20 782	57 474	154
-SORIDIS	3 364	1 471	
TOTAL	39 056	76 481	175

Les comptes consolidés ont été établis pour la première fois pour les comptes arrêtés au 31/03/2007.

La date de clôture de la société mère RIVERY EXPLOITATION est le 31/03/2018. Il en est de même pour les sociétés BAPAUME DISTRIBUTION et SORIDIS.

La date de clôture de la SCI BAPAUME, LA BORNE et MARTINE est le 31/12/2017.

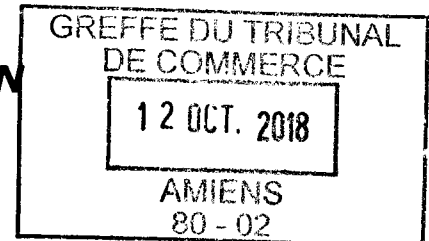
Par mesure de simplification et étant donné l'absence d'événements significatifs sur ces filiales, il n'a pas été réalisé de situation intermédiaire comme le préconise le règlement 99-02.

**DÉPÔT AU
GREFFE**

RIVERY EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée

Avenue de la Défense Passive
80136 RIVERY



**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2018

VDB ET ASSOCIES
15, rue Paul Claudel
80480 Dury

Deloitte & Associés
19, rue Edouard Vaillant
37000 Tours

RIVERY EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée

Avenue de la Défense Passive
80136 RIVERY

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2018

A l'assemblée générale de la société RIVERY EXPLOITATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RIVERY EXPLOITATION relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les actifs incorporels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Comité Directeur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la

continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

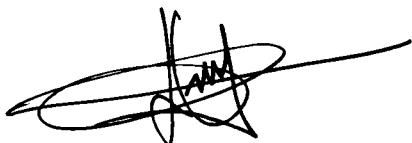
collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Dury et Tours, le 25 septembre 2018

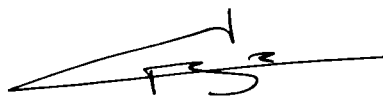
Les Commissaires aux Comptes

VDB ET ASSOCIES

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a horizontal line extending to the right.

Rachid AISSAOUI

Deloitte & Associés

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a sharp, upward-pointing stroke followed by a horizontal line and a small flourish.

Bernard GROUSSIN